



Le Loroux-Bottereau

**CONSEIL
MUNICIPAL**

2018

20 Novembre 2018

Approuvé le 5 Février 2019

Le vingt novembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CORBET Paul, Maire.

Convocation : 13 novembre 2018

Nombre de membres : en exercice : 28
convoqués : 28
présents : 19

CORBET Paul - MEILLERAIS-PAGEAUD Nathalie - DAVIOT Amélie - ROUSSEAU Gérard - VIVANT Mathilde - ROCHET Bernard - LOUÉDEC Didier - LAUDRIEC Annick - LE CONTEL Martine - COUILLAUD Romain - PAUVERT Maryvonne - HOUDIN Isabelle - GAUTIER Hervé - BARBIER Dominique - LARCHER Valérie - RIVERY Emmanuel - POUPARD-GARDÉ Sylvie - GOMBERT Martial - NIEL Claudie.

Étaient absents excusés : 6 - BARRÉ Didier (pouvoir remis à Bernard ROCHET) - DE MIRANDA Myriam (pouvoir remis à Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD) - CHATREAUX Céline (pouvoir remis à Isabelle HOUDIN) - SÉCHER Réjane (pouvoir remis à Emmanuel RIVERY) - HUBA Sylvie (pouvoir remis à Amélie DAVIOT) - DUPONT Willy (pouvoir remis à Didier LOUÉDEC).

Etaient absents non excusés : 3 - Véronique BLANCHÉ - GUILLOU Philippe - Pierre AHOULOU.

Secrétaire de séance : Martial GOMBERT.

Accueil de Mr Didier LOUEDEC dans la nouvelle salle du conseil municipal.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2018**

Claudie NIEL rappelle son souhait concernant l'achat d'un matériel d'enregistrement plus performant pour faciliter la retranscription des conseils municipaux.

Elle souhaite aussi que les notes qui ont servies à l'intervention de Didier LOUEDEC lors du Conseil Municipal du 25 septembre soient annexées au compte rendu.

Martial GOMBERT souhaite que la phrase choc, reprise par voie de presse soit ajouté au procès-verbal : « Seules les tables de tennis de tables en béton ont été laissées parce qu'impossible à déplacer ».

Aucune observation n'est à noter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

I°) **ADMINISTRATION GENERALE**

Présentations par Paul CORBET

1.1. Fixation du loyer des baux professionnels du Pôle Santé

L'attribution prévisionnelle des locaux du Pôle Santé, à ce jour, concerne 19 professionnels médicaux et paramédicaux dans les disciplines suivantes : médecins, dentistes, orthodontiste, podologue, ostéopathes, kinésithérapeutes, psychomotricien, psychologue, orthophoniste.

Sur 11 cabinets, 4 seront achetés et 7 seront loués dans le cadre de baux professionnels (le rapport pourrait évoluer entre 6 achats et 5 locations en fonction de 2 indéciions).

Il vous est proposé de confirmer le montant du loyer sur la base de 14 € TTC/m² correspondant au prix d'équilibre de l'opération.

La surface disponible est de 156 m² soit 15 % de la surface médicale totale.

Des prospects sont en cours d'étude sur les surfaces disponibles.

DEBAT

Martial GOMBERT : quid de la destination des mètres carrés restants ? Quid de l'espace commun ?

Paul CORBET : les mètres carrés restent destinés à des professionnels de santé. L'espace commun n'est pas comptabilisé dans cette superficie ; l'idée est de le conserver pour le moment.

Une réflexion reste éventuellement à mener sur cet espace par les professionnels de santé quand ils seront installés.

Martial GOMBERT fait remarquer qu'un « Pôle santé », au sens strict, aurait un sens ; il y a bien aujourd'hui toute une réflexion menée sur la façon de travailler en commun des médecins. Les maladies chroniques, ne sont qu'un exemple, mais appellent une autre mode de fonctionnement ; On ne désespère pas que les professionnels de santé du Loroux-Bottereau entrent dans cette dynamique.

Claudie NIEL : les médecins qui s'installent dans « pôle » sont-ils essentiellement des médecins du Loroux ? quid du devenir de leurs locaux pour lesquels la mairie est propriétaire ?

Paul CORBET répond par l'affirmative ; certains locaux seront réaménagés et retrouveront une fonction de logement d'habitation, d'autres seront reloués en l'état.

Vote : 24 voix pour, une abstention (Sylvie HUBA, pouvoir remis à Amélie DAVIOT).

1.2. Fixation du prix de vente des locaux du Pôle Santé

Depuis la signature de la vente à la commune par Eiffage d'une partie des locaux professionnels et commerciaux en l'état d'achèvement (V.E.F.A.), de nouvelles demandes d'acquisition tant commerciales que médicales ont été formulées.

Afin de pouvoir y répondre et signer des promesses de vente, il convient de fixer les prix.

La proposition est d'appliquer aux acquéreurs le prix d'achat, à savoir :

- Locaux commerciaux bruts avec vitrines : 1 650 € HT/m² de surface utile,
- Locaux médicaux : 2 350 € HT/m² avec aménagements de base (cloisons/ plafonds/ sols / peinture....).

DEBAT

Vote : 24 voix pour, une abstention (Sylvie HUBA, pouvoir remis à Amélie DAVIOT).

1.3. Fixation du loyer des places de stationnement pour les professionnels de santé au Pôle Santé

L'aire de stationnement privative comprend 21 places de stationnement voitures qui seront dédiées de façon facultative aux professionnels de santé ainsi qu'à certains résidents qui en feront la demande.

Pour les professionnels de santé, il vous est proposé de confirmer le tarif de 40 € mensuels, conformément à la présentation faite au Conseil Municipal du 20 juin 2017.

Pour les résidents, un tarif sera étudié ultérieurement avec le bailleur Podeliha.

DEBAT

Vote : 24 voix pour, une abstention (Sylvie HUBA, pouvoir remis à Amélie DAVIOT).

II°) FINANCES

Présentations par Mr Gérard ROUSSEAU

2.1. Décision modificative de crédits

- Budget général.

Annexe jointe par mail

Gérard ROUSSEAU explique qu'il y a lieu d'approuver une décision modificative de crédits au budget primitif 2018 ; cette modification est nécessaire pour deux raisons : prendre en compte la municipalisation du secteur Enfance au 1^{er} septembre 2018, apporter les financements pour différentes opérations.

Cette décision modificative a été étudiée par la Commission Finances, et validée par cette dernière.

Yves BRELET : cette décision modificative au budget primitif, qui avait été voté à hauteur de 6 486 600 euros au mois d'avril dernier, s'équilibre à 269 000 euros, en section de fonctionnement :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Au chapitre 011 : charges à caractère général : **66 000 euros** de crédits supplémentaires, liés principalement à la municipalisation des services Enfance (5 000 euros pour les gouters de la Maison de l'Enfance, 3 000 euros de fournitures administratives, 30 000 euros en fournitures pédagogiques), versement à des organismes de formations pour 3 000 euros, et 25 000 euros au titre des honoraires complémentaires (étude de la commune nouvelle, honoraires avocats).

Au chapitre 012 : charges de personnel : **518 000 euros** de crédits supplémentaires, incluant les indemnités de préavis de licenciement pour les salariés de Pluri'L à hauteur de 140 000 euros, 378 000 euros de charges salariales liées au fonctionnement de la Maison de l'Enfance depuis le mois de septembre 2018.

Au chapitre 65 : charges de gestion courante : **-133 800 euros** sur l'article 6574 – subvention de fonctionnement : rétablissement de la subvention de Pluri'L représentant les 8/12 de la subvention accordée.

Au chapitre 67 : charges exceptionnelles : récupération d'un crédit de 200 000 euros pour la démolition de la MAS, opération qui ne se fera pas sur ce budget.

Au chapitre 022 : dépenses imprévues : crédit de 18 800 euros supplémentaires pour faire face à certaines dépenses exceptionnelles jusqu'à la fin de l'année.

Recettes de fonctionnement :

Au chapitre 070 : Produits des services : **+156 000 euros** à l'article 70688 : facturation auprès de familles concernant les services de la Maison de l'Enfance.

Au chapitre 074 : Dotations et subventions : **+100 000 euros** à l'article 7478, qui concerne la participation de la CAF, pour les services de la Maison de l'Enfance.

Au chapitre 075 : Autres produits de gestion courante : recette supplémentaire au titre des frais liés à l'étude de la commune nouvelle remboursés par la Commune de St Julien de Concelles

Section d'investissement

Les crédits supplémentaires sont liés aux opérations en cours :

- Restauration de l'église : 60 000 euros
- Aménagement du centre-ville : 46 000 euros
- Accessibilité du Palais des congrès : 130 000 euros
- Programme 2018, au titres des voies et réseaux : participation pour le Clos des Ouches à Nexity pour 174 000 euros
- Travaux Palais des Congrès : récupération d'un montant de 90 000 euros, seuls les travaux de cuisine seront réalisés
- Rachat de mobilier auprès de l'association Pluri'l et achat de matériel supplémentaire : 40 000 euros
- Réserve foncière au titre du programme 2018 : 140 000 euros en supplément pour l'acquisition Rue des Murailles, en lieu et place d'un crédit acté au préalable de 90 000 euros.

Concernant les recettes d'investissement :

- Dotation de l'état pour 4 000 euros pour l'équipement de matériel pour le service passeports et cartes d'identité

L'équilibre de l'investissement se fait par un emprunt complémentaire de 496 000 euros.

Le plan pluriannuel présente un solde négatif de 295 000 euros, en tenant compte des derniers programmes sur les exercices de 2019 et 2020.

DEBAT

Emmanuel RIVERY constate que sur la section de fonctionnement, le budget n'est pas conforme à celui présenté au mois d'avril 2018.

Yves BRELET précise que le budget est bien voté à 6 486 600 euros. Le document en sa possession est peut-être un document de commission Finances, qui expliquerait le différentiel.

Martial GOMBERT : concernant l'Enfance Jeunesse, le tableau présenté lors de la dernière commission Finances fait apparaître un surcôt de 100 000 euros, entre la gestion associative (et la gestion municipale).

La question est de savoir pourquoi il est équilibré sur 4 mois, et pas sur 12 ?

Il est important que ce surcôt soit expliqué.

Par ailleurs, il y a aussi des charges induites, comme la gestion des paies, le traitement des factures, qui mériterait d'être valorisé....

Le principal reproche qui était fait à l'association était de ne pas maîtriser son budget, quid de ce décalage entre les deux modes de gestion ?

Paul CORBET explique que le fonctionnement mis en place par la Municipalité a enclenché un surcôt, avec un mode de gestion différent.

Didier LOUEDEC rappelle l'historique ; l'association Pluri'l avait fait une demande de subvention supplémentaire de 60 000 euros pour équilibrer son budget.

Aujourd'hui, il a été décidé, par choix politique, d'apporter plus de souplesse aux familles, avec un premier quart d'heure incompressible, et ensuite une facturation à la minute. Cela permet aujourd'hui à la Maison de l'Enfance d'avoir des effectifs moins importants.

Ce service a un coût mais complètement assumé. Le différentiel de 40 000 euros permet aujourd'hui plus de souplesse aux familles.

Martial GOMBERT demande à Romain COUILLAUD de bien vouloir s'exprimer sur le sujet. Romain COUILLAUD qui systématiquement se fait le comptable de l'argent public, et qu'il est trop facile d'augmenter les impôts.

Romain COUILLAUD explique que le choix de municipaliser le service Enfance n'est pas qu'un choix financier. Il est évident qu'une gestion associative est forcément moins chère, mais dans ce cas, ce que n'est pas qu'un choix économique.

Sylvie POUPARD GARDE relève que les choix politiques doivent pouvoir être expliqués.

Didier LOUEDEC rappelle qu'il n'était pas souhaité d'augmenter la subvention de l'association sollicitée à hauteur de 60 000 euros. Le groupe souhaitait conduire une politique Enfance, différente de celle de l'association, pas pour autant critiquable. Ce choix de service, qui coûte plus cher, est complètement assumé.

Il n'est plus question d'ouvrir le débat.

Les familles peuvent faire des économies grâce à la mise en place de ce nouveau service.

Martial GOMBERT : concernant le plan pluriannuel, il serait souhaitable d'expliquer les augmentations du plan, en particulier les différents financements qui sont mobilisées : vente de la MAS, fixée à 80 000 euros (acheté 500 000 euros), la vente de la Villa Lorousaine, qui n'était pas prévu au PPA.

Qu'est ce qui explique un tel dérapage ?

Des ventes sont enclenchées, très en avance par rapport à ce qui était prévu.

Pour rappel, sur le prochain mandat, il y aura une possibilité d'emprunt relativement importante, mais lesquelles possibilités d'emprunt sont extrêmement réduites sur les mandats de 2026 et 2032. Des immeubles sont vendus avant 2020 et c'est inquiétant.

Paul CORBET rappelle qu'il n'y avait pas de timing. Les dépassements de budget s'expliquent aussi par des dépenses de voirie, qu'il fallait engager. Cela servira aussi à financer des équipements communaux. Que cela ne se fasse pas aux termes de l'emprunt, cela n'est pas inquiétant. Ce qui est important c'est le portefeuille du contribuable.

La Commune se porte plutôt bien.

La Commune a investi plus qu'il ne fallait sur l'hôpital, et la MAS, mais celui-ci souhaite rappeler l'importance de maintenir l'hôpital sur le secteur.

Didier LOUEDEC : l'écart paraît conséquent entre l'achat et la vente de la MAS, toutefois ce différentiel est moindre dans la mesure où la Collectivité ne financera pas ni la démolition, ni le désamiantage (budget estimé à 200 000 euros).

Le bâtiment de la MAS a été acheté cher, mais cela comptait dans la balance de l'hôpital. Les lousains sont sûrement plus satisfaits aujourd'hui d'avoir conservé l'hôpital, que d'avoir une friche.

Martial GOMBERT demande combien a été acheté le terrain Grégoire ?

Paul CORBET rappelle que le terrain et le bâtiment ont été achetés 140 000 euros ; la collectivité est en cours de négociation, et espère que la cession se fera au moins au prix d'acquisition.

Martial GOMBERT : il est quand même questionnant de céder des espaces fonciers à un prix inférieur que leur prix d'acquisition.

Paul CORBET rappelle que la maison GREGOIRE avait une emprise gênante sur la route, qu'il a fallu démolir le bâtiment pour l'élargissement de la Route de Nantes.

Il convient de ne pas mettre des chiffres exagérés au budget et préférable d'avoir des bonnes surprises.

Vote : 23 voix pour et deux abstention (Sylvie HUBA, pouvoir remis à Amélie DAVIOT, Willy DUPONT, pouvoir remis à Didier LOUEDEC).

2.2. Réaménagement du prêt garanti au profit de la SA d'HLM des Marchés de l'Ouest

La SA d'HLM des Marchés de l'Ouest (SAMO) demande la réitération de la garantie communale pour l'emprunt concernant l'opération « Le Floriana 2 - 24 rue de la Loire » en raison du prolongement de 10 ans de la durée de remboursement qui sera portée de 28 à 38 ans.

Le capital restant dû est de 1 872 413,73 €.

Le prêteur est la Caisse des Dépôts et des Consignations. Le taux de 1,35 % est indexé sur le livret A (0,75 % actuellement).

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette demande.

DEBAT

Vote : 2 voix pour, et cinq abstentions (Emmanuel RIVERY, et pouvoir de Réjane SECHER, Martial GOMBERT, Claudie NIEL, Sylvie POUPARD-GARDE).

2.3. Solde des comptes avec l'Association Pluri'L

Dans le cadre de l'arrêt des comptes avec l'Association Pluri'L, à la date du 31 août 2018, un trop versé de subvention de 13 383,23 € sera réclamé.

A cette somme, s'ajoute un montant de 83 023,21 € réclamé à l'Association, au titre des préjudices financiers subis par la Commune, en raison de l'arrêt des services, sans respect du préavis.

D'un autre côté, la Commune remboursera à l'Association la somme de 27 040,86 € pour le rachat du mobilier.

Pour solde de tout compte, l'Association sera débitrice de la somme de **69 365,58 €**.

DEBAT

Martial GOMBERT : cette question appelle-t-elle un vote ? comment a été évalué le préjudice ? il est probable que ce dossier finisse devant le juge afin que chacun puisse défendre ses arguments.

Amélie DAVIOT et Nathalie MEILLERAIIS précisent que les préjudices financiers sont essentiellement des préjudices liés au personnel (préavis non travaillés), évalués à 70 867 euros, mais il y a également compris dans ce montant du temps de ménage et du temps administratif (lié aux inscriptions).

Martial GOMBERT et Sylvie POUPARD-GARDE s'étonnent du flou des réponses de la majorité et constatent que l'on ne peut pas voter une délibération sans avoir des chiffres précis et argumentés.

Claudie NIEL s'étonne de la façon dont ont été effectués la remise des clés et la remise des locaux. Elle constate qu'aucun état des lieux n'a été effectué et que ce sera parole contre parole.

Martial GOMBERT est agacé par les méthodes du groupe majoritaire, qui est dans une logique de conflit permanent avec Pluri'l. Il est allé vérifier les propos tenus par Didier LOUEDEC lors du précédent conseil municipal et a constaté un écart avec la réalité. Il constate que le mobilier municipal était resté en place, et qu'une partie du mobilier appartenant à Pluri'l a été revendu à la Commune pour 50% ou 25% de sa valeur. Il demande à Didier LOUEDEC de confirmer ces affirmations qui contredisent les affirmations de vol et de méthodes de bandits.

Didier LOUEDEC précise qu'il ne répondra pas à ces questions.

Martial GOMBERT revient également sur le salaire du directeur de Pluri'l annoncé à 4 600 euros alors qu'il est en réalité inférieur à 3 000 euros. Il se lève et présente à la presse les fiches de paie de l'intéressé. Il constate que les informations données le 25 septembre sont mensongères et considère que tenir de tels propos envers des personnes qui se consacrent au fonctionnement de Pluri'l est tout simplement « dégueulasse ».

Didier LOUEDEC demande au groupe de ne pas rentrer dans le débat Pluri'l ; Celui-ci ne souhaite plus répondre aux questions sur ce dossier, et maintient les propos qu'il a tenu lors du conseil municipal du mois de septembre.

Martial GOMBERT et Claudie NIEL regrettent que la majorité ait cherchée à cette occasion à faire un coup politique, alors qu'elle n'en avait pas besoin, la municipalisation de la Maison de l'Enfance étant actée.

Vote : 19 voix pour et deux voix contre (Claudie NIEL, Sylvie POUPARD-GARDE) et quatre abstentions (Martial GOMBERT, Réjane SECHER, Emmanuel RIVERY, Nathalie MEILLERAIIS PAGEAUD).

III°) BATIMENTS VOIRIE RESEAUX ET ESPACE RURAL

Présentation par Didier BARRÉ

3.1. Demande de subvention pour la 2ème tranche de travaux de la Rue de la Loire

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région, pour la deuxième tranche de travaux d'aménagement de la rue de la Loire.

La subvention attendue serait de 90 000 euros et s'inscrit dans le contrat régional 2018-2020.

Sont éligibles les opérations présentant un caractère structurant. Le caractère structurant serait la desserte de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire au regard de son rayonnement.

DEBAT

Paul CORBET précise qu'il a fallu l'avis du conseil communautaire.

Vote : 25 voix pour.

IV°) RESSOURCES HUMAINES

Présentation par Nathalie MEILLERAI-PAGEAUD

4.1. Modification des tableaux des effectifs du personnel communal

Il y a lieu de tenir compte de :

- 3 postes à pérenniser sur le temps du midi dont deux postes d'animation pour des durées hebdomadaires respectives de 14h, 4h57 et 6h15,
- Répondre à une demande de diminution de temps de travail d'une ATSEM (32h30 contre 33h43),
- De supprimer, compte tenu de la réorganisation du Centre Technique Municipal, le poste de responsable adjoint et de créer un poste d'agent polyvalent aux trois services avec priorité au service Bâtiments.

Enfin le tableau tient compte de deux remplacements aux services Voirie et Espaces Verts.

Le tableau des effectifs est donc modifié comme suit au 01.12.2018 :

Cf page suivante

ÉTAT DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Poste permanent

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIFS 01/10/2018		EFFECTIFS 01/12/2018		DONT TNC	
		BUDGÉTAIRES	POURVUS	BUDGÉTAIRES	POURVUS	01/10/2018	01/12/2018
SECTEUR ADMINISTRATIF							
Attaché principal	A	1	1				
Attaché (dont 2 contractuels)	A	3	3				
Rédacteur ppal 1 ^{ère} cl	B	1					
Rédacteur ppal 2 ^{ème} cl.	B	2	2				
Rédacteur	B						
Adjoint adm pal de 1 ^{ère} cl.(dont 1 CDI)	C	4	4				
Adjoint adm pal de 2 ^{ème} cl.	C	5	5				
Adjoint administratif territorial	C	4	4			3	3
TOTAL		20	19			3	3
SECTEUR TECHNIQUE							
Technicien principal 1 ^{ère} cl.	B	0	0				
Technicien principal 2 ^{ème} cl.	B	3	3				
Technicien	B	0	0				
Agent de maîtrise principal	B	3	3				
Agent de maîtrise	C	3	2				
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl.	C	4	4				
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	C	16	12		-1	8	8
Adjoint technique territorial	C	25	20	+2	+1	15	14
TOTAL		55	47	+2	0	24	24
SECTEUR SOCIAL							
Médecin hors classe	A	1	1			1	1
Éducateur principal jeune enfant	B	1	1				
Éducateur jeune enfant	B	1	1			1	1
Infirmière classe supérieur	B	1	1			1	1
Auxiliaire puériculture principal 1 ^{ère} cl.	B	2	2			2	2
A.T.S.E.M. Principal 1 ^{ère} Cl.	C	1	1			1	1
A.T.S.E.M. Principal 2 ^{ème} cl.	C	4	4			4	4
TOTAL		11	11			10	10
SECTEUR CULTUREL							
Assistant conservation ppal 2 ^{ème} cl.	B	1	1				
Adjoint du patrimoine ppal 1 ^{ère} cl.	C	1	1			1	1
Adjoint du patrimoine ppal 2 ^{ème} cl.	C	1	1			1	1
TOTAL		3	3	0	0	2	2
POLICE MUNICIPALE							
Brigadier –chef principal	C	1	1				
Brigadier et brigadier-chef	C	0	0				
Gardien -brigadiers	C	0	0				
TOTAL		1	1	0	0	0	0
ANIMATION							
Adjoint animation ppal 2 ^{ème} cl.	C	4	4			2	2
Adjoint animation territorial	C	10	10	+2	+2	7	9
TOTAL		14	14	+2	+2	9	11
TOTAL GÉNÉRAL		104	92			48	49

ÉTAT DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Poste non permanent

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial	C	3	1	1
TOTAL		3	1	1
SECTEUR CULTUREL				
Adjoint du patrimoine territorial	C	1	1	1
TOTAL		1	1	1
ANIMATION				
Animateur	B	1	1	
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	C	4	2	2
Adjoint animation territorial	C	20	15	9
TOTAL		25	18	11
TOTAL GÉNÉRAL		29	20	13

DEBAT

Vote : 25 voix pour.

V°) INFORMATIONS DIVERSES

Rejet du recours des propriétaires du Jardin des Ouches contre l'expropriation le 18 octobre 2018 (confirmation par le tribunal des conclusions du rapporteur public),

Recours GAUTIER VALORISATION : démolition de 3 bâtiments attribués à GENDROT TP : condamnation Commune à 3 000 € (34 000 € demandés).

VI°) INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Claudie NIEL souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur le rôle des commissions, où les élus sont de moins en moins présents... et quel est l'intérêt de la mise en place d'un COPIL (MDE) qui n'est pas jamais réuni....

Paul CORBET précise que la commission réunie des élus motivés pour le thème choisi, qu'elle n'est pas soumise à effectifs ; il est regrettable que certaines commissions peinent à rassembler. La commission fait des propositions, que le conseil municipal valide.

Martial GOMBERT s'interroge sur le découragement des élus.

Bernard ROCHET : il est difficile de mesurer l'impact du temps à passer quand on s'engage sur une liste. Une forme d'usure s'installe avec le temps, ce qui pourrait expliquer un désengagement des élus ; le problème est le même dans les associations.

Il faut maintenir la motivation, ce qui est parfois compliqué.

Martine LE CONTEL : il ne s'agit pas forcément de démotivation, mais en 6 ans, la vie peut changer, évoluer, tant professionnellement, que personnellement....il est évident que sur un groupe majoritaire de 22 personnes, cela est plus identifiable.

Ce désengagent n'est pas propre à la commune du Loroux-Bottereau.

Commission Communication et Information

Le nouveau Mag est sorti et distribué dans les boîtes aux lettres, avec à la une, le reportage de Téliantès, diffusé depuis le 12 novembre, sur la chaîne 31 de la TNT, et la chaîne 30 via la BOX.

Cette vidéo sera projetée aux vœux du Maire.

Date des vœux au personnel : le 13 décembre prochain, Salle de la Galerne, à 18h30.

Le guide pratique, nouveauté de 2019, remplacera l'agenda. Vous y retrouverez les services de la mairie, les coordonnées des associations, un annuaire des professionnels de santé, les contacts utiles, où manger, où dormir....La page de couverture a été réalisée par un artiste local Théo Cathelinais, lors de la fête du marché du 21 juin dernier.



LE LOROUX-BOTTEREAU GUIDE PRATIQUE 2019

Les vœux du Maire auront lieu le 11 janvier prochain, à 19h, au Palais des Congrès.

Prochaine Commission Communication le 9 Janvier 2019.

Proposition d'agenda 2019, grand format.

Commission Sports et Vie Associative

Groupe de travail Chemins de randonnées le lundi 17 Décembre à 19h.

Balade prévue le 27 novembre à 9h, au départ de la Tannerie, avec Peggy GASTINEAU, Office de Tourisme, pour découvrir le circuit du nouveau chemin.

Commission Culture Animation et Vie Associative

Exposition de Mr GENAS, MobilEmmanuel du 21 Novembre au 19 Décembre, l'Art Apéro aura lieu le 8 décembre à 11h30, devant l'Hôtel de ville.

Marché de Noël le 8 décembre : stands créatifs, et saveurs, village familles, expo vente de produits par les associations, tempêtes de neige, concert organisé par l'Ucal, sons et lumières.

Le guide des animations sera distribué dans les boîtes aux lettres au mois de décembre, vous pourrez y retrouver l'ensemble des animations de l'année 2019.



La prochaine commission Culture aura lieu en décembre et concernera la Médiathèque ; une prochaine commission aura lieu également le 17 janvier 2019.

Commission Action sociale et Santé

La prochaine commission est fixée le lundi 4 février 2019.

Retour sur la marche nordique organisée dans le cadre d'octobre rose. 200 personnes environs ont participé à cette marche ; l'ensemble des dons sera reversé à l'association Europa Donna (approximativement 1 500 euros).

Commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire

Une visite du nouveau restaurant scolaire est fixée le 10 décembre 2018, tous les élus y sont conviés.

Données relatives à la maison de l'enfance

- 24 salariés Pluri'l ont suivi la Municipalité,
- Concernant le secteur Jeunesse : ouverture aux vacances d'automne :
 - o Pour les 10-13 ans, sur la 1^{ère} semaine, 22 présents, soit une moyenne de 6 enfants par jour, sur la seconde semaine, 17 présents, soit une moyenne de 5 enfants par jour,
 - o Pour les 14-17 ans : les jeunes ont réinvesti les lieux, des animations ont de nouveau été mises en place.
- Secteur Enfance :

La fréquentation est liée à la souplesse donnée aux familles de pouvoir inscrire leurs enfants via le site internet.

 - o Accueil de loisirs vacances : 77 enfants sur la 1^{ère} semaine, 58 au plus bas,
 - o Accueil de loisirs du mercredi : chiffres variables entre le péricentre du matin, les matins, après-midis, et péricentre du soir,
 - o Accueil périscolaire : fréquentation sur septembre : entre 180 et 230 enfants, les lundis et vendredis, entre 260 et 275 les mardis et jeudis, Sur Octobre, entre 240 et 260 les mardis et jeudis, et environ 220 les lundis et vendredis. On constate une fréquentation importante sur la tranche CE1/ CE2.

Les familles font les inscriptions en fonction de leurs besoins.

Commission Bâtiments Voirie Réseaux

La commission sera réunira le 29 novembre à 18h30 ; une visite de chantier est prévue au Palais des Congrès.

Un point travaux sera fait sur les travaux Rue des Forges.

Commission Urbanisme

Présentation du diagnostic du PLU sur les thématiques suivantes : socio-démographie / analyse urbaine / réseaux / déplacements... et point sur le foncier mobilisable dans et hors enveloppe urbaine.

Suite à la remarque d'Emmanuel RIVERY, il est précisé que la collectivité a adhéré au marché à bons de commandes initié par la CCSL.

Pour information, deux réunions publiques spéciales « déchets » sont fixées par la CCSL, avec échanges entre élus et habitants, sur les changements en 2019 :

- Mardi 27 Novembre à 20h00 au Pallet,
- Jeudi 6 Décembre à 20h00 au Loroux-Bottereau.

VII°) QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal : 5 février 2019

A noter dans vos agendas

Calendrier budgétaire

Commission Finances : les jeudis 21 février et 28 mars 2019 (18h30)

Conseils Municipaux : les mardis 12 mars et 9 avril 2019